



Numéro : **5801**
Section : **Santé et sécurité**
Responsable : **1er vice-président**
Entrée en vigueur : **2013-03-28**
Dernière révision : **2014-05-13**

1. Principe directeur

La sécurité des étudiants, des membres du personnel et des visiteurs font partie intégrante des activités du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB). Le Plan de mesures d'urgence permet d'assurer une intervention appropriée en cas de sinistre ou de crise, de réduire au minimum les conséquences d'un sinistre ou d'une crise, et de satisfaire aux lois et aux règlements applicables.

2. Énoncé de politique

Le Plan de mesures d'urgence comprend des renseignements pour assurer un accès rapide à de l'information critique lors de situations d'urgence et ainsi intervenir rapidement et efficacement en situations d'urgence, tout en assurant la sécurité des étudiants et des membres du personnel.

Le Plan de mesures d'urgence doit être connu de tous les membres du personnel du CCNB.

Le Plan de mesures d'urgence doit satisfaire aux exigences et aux règlements stipulés dans la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, la *Loi sur les mesures d'urgence* et la *Loi sur la prévention des incendies*.

La Direction des ressources humaines et des relations de travail ainsi que les directeurs de campus sont responsables du respect de cette politique. Les chefs de services sont responsables d'implanter le Plan de mesures d'urgence à leur établissement et de participer à sa mise à jour annuellement.

3. Documents de référence

Titre	Type	Responsable
Consignes en cas d'urgence	Guide/Norme	Vice-président - Finances, Ressources humaines et Administration
Consignes en cas d'urgence (anglais) - Campbellton	Guide/Norme	Vice-président - Finances, Ressources humaines et Administration

<u>Contenir la crise - Guide de gestion des mesures d'urgence</u>	Guide/Norme	Vice-président - Finances, Ressources humaines et Administration
<u>Plan de mesures d'urgence</u>	Guide/Norme	Vice-président - Finances, Ressources humaines et Administration
<u>Rapport d'alerte à la bombe</u>	Formulaire/Gabarit	Vice-président - Finances, Ressources humaines et Administration

Toute reproduction de ce document, en partie ou dans son intégralité, représente une copie non contrôlée. Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, sans discrimination et à seule fin d'alléger le texte.